

## La prévention des fortes chaleurs

En cas de fortes chaleurs, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sont particulièrement vulnérables. La ville de Brest a mis en place un registre nominatif destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes adultes en situation de handicap.



## Qui peut s'inscrire ?

La procédure d'inscription sur le registre s'adresse aux :

- > personnes âgées de plus de 65 ans
- > personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et privées de ressources suffisantes
- > personnes adultes handicapées

Les associations des personnes handicapées et les partenaires de la ville de Brest et du CLIC sont sensibilisées au dispositif mis en place au travers de ce registre.

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

- > renvoyer cette fiche à la Direction de la prévention et de la tranquillité urbaine après l'avoir préalablement remplie et signée,
- > une confirmation d'inscription est envoyée à l'adresse du domicile

## Si une inscription a déjà été faite :

- > actualiser son dossier en prenant contact avec la DPRTU ou le CLIC en cas de modification de la situation : adresse, n° de téléphone, personne à prévenir...

## Une veille en cas de fortes chaleurs

En cas de pic de chaleur, une veille est organisée afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes. Cette veille consiste en un appel téléphonique journalier et si besoin une visite au domicile est assurée par un professionnel du CLIC.

## Et pour tous, quelques conseils

Pour tous et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée ou en situation de handicap, pendant une vague de canicule ou de forte chaleur, il est nécessaire de :

- > boire régulièrement de l'eau ;
- > mouiller son corps et se ventiler ;
- > manger en quantité suffisante ;
- > éviter les efforts physiques ;
- > ne pas boire d'alcool ;
- > maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
- > passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...) ;
- > donner et prendre des nouvelles de ses proches.

## En savoir plus

Site du Ministère de la santé [👉](#)

Canicule et fortes chaleurs : les outils d'information [👉](#)

## Contact

### Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine de la ville de Brest

27 avenue Clémenceau  
29200 Brest

☎ 02 98 00 80 31

@ [dprtu@brest-metropole.fr](mailto:dprtu@brest-metropole.fr)

### Clic de Brest



253 rue Jean Jaurès  
29200 Brest

☎ 02 98 33 21 66

🌐 [www.brest.fr](http://www.brest.fr)

📧 [antenne-clic@ccas-brest.fr](mailto:antenne-clic@ccas-brest.fr)

## FAQ - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 1 à 4 sur 4 au total.

### PLAN CANICULE

#### Quelle est la durée du plan canicule ?

Le plan canicule fonctionne du 1er juin au 31 août. Il peut être prolongé au-delà si la situation météorologique le justifie.

### PLAN CANICULE

#### A qui s'adresse le plan canicule ?

Il s'adresse :

- > aux personnes âgées de plus de 65 ans,
- > aux personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail et privées de ressources suffisantes,
- > aux personnes adultes handicapées.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Brest.fr](http://Brest.fr).

### PLAN CANICULE

#### En quoi consiste le plan canicule ?

En cas de pic de chaleur, une veille sera organisée afin de s'assurer de votre bien-être et de votre sécurité. Cette veille se traduira par un appel téléphonique journalier et si besoin une visite à votre domicile assurée par un professionnel du CLIC.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Brest.fr](http://Brest.fr).

### PLAN CANICULE

#### Quelles sont les mesures de prévention en cas de fortes chaleurs ?

Les mesures de prévention sont :

- > Boire au moins un litre et demi d'eau par jour,
- > Se rafraîchir plusieurs fois par jour,
- > Eviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée,
- > Eviter de pratiquer une activité physique,
- > Maintenir son logement au frais.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Brest.fr](http://Brest.fr).



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?  
Contactez-nous !

POSER UNE QUESTION

## NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



**Consultez notre foire aux questions**



**Ecrivez-nous**

## COMMENTAIRES

Commentez cet article

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Saisir votre commentaire

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **25 janvier 2021**

**HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 33 50 50  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

**HOTEL DE VILLE DE BREST**

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 00 80 80  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30